

NOUS CONTACTER

N° client : 6 023 942 604
 Identifiant Internet :
DURAND.CORALIE581@GMAIL.COM



Par Internet

edf.fr

application mobile : EDF & MOI

mail : serviceclient@edf.fr

Par téléphone

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h

09 70 82 15 51

(Service gratuit + prix appel)

Mon Compte Sur Serveur Vocal

09 70 83 33 33

(Service gratuit + prix appel)

Par courrier

EDF SERVICE CLIENTS TSA 21941
 62978 ARRAS CEDEX 9

Urgence dépannage Electricité (Enedis)

0972675089 (Service gratuit + prix appel)

NOUS ADRESSER VOTRE CHEQUE ENERGIE

Par internet

<https://www.chequeenergie.gouv.fr>

Par courrier

EDF TSA 81401
 87014 LIMOGES Cedex 1

Lieu de consommation

44 RUE DES HIRONDELLES
 VERTILLY
 89260 PERCENEIGE

Titulaire du contrat

Mme DURAND CORALIE
 BIGUENET MORGAN

Votre contrat

N° de client : 6 023 942 604

N° de compte : 4 04 4 043 594 643

(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

Electricité "Zen Week-End Plus"

- Point de livraison (PDL) :
N° 12 495 658 431 769
- Puissance : 09 kVA
- Heures Creuses + WE + Mercredi
(Voir détails au verso)

DURAND CORALIE BIGUENET MORGAN
44 RUE DES HIRONDELLES
VERTILLY
89260 PERCENEIGE

Villers les Nancy, le 7 août 2023

Bonjour Madame DURAND,

Vous avez choisi la mensualisation pour régler vos factures EDF. Dans ce cadre, vous trouverez ci-joint votre facture de régularisation et votre bilan personnalisé « MA CONSO & MOI ».

Ces documents prennent en compte vos consommations d'énergie, votre abonnement mensuel et les éventuels services souscrits.

Le montant total TTC de votre facture correspond à la différence entre les montants facturés et les prélèvements déjà effectués sur votre compte, sur la période concernée.

J'espère que ces précisions vous permettent de bien comprendre le montant de votre facture de régularisation.

A bientôt,

Votre conseiller EDF



PJ : votre facture de régularisation et votre bilan « MA CONSO & MOI »

NOUS CONTACTER

N° client : 6 023 942 604
Identifiant Internet :
DURAND.CORALIE581@GMAIL.COM

Par Internet

edf.fr

application mobile : EDF & MOI

mail : serviceclient@edf.fr

Par téléphone

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h

09 70 82 15 51

(Service gratuit + prix appel)

Mon Compte Sur Serveur Vocal

09 70 83 33 33

(Service gratuit + prix appel)

Par courrier

EDF SERVICE CLIENTS TSA 21941
62978 ARRAS CEDEX 9

Urgence dépannage Electricité (Enedis)

0972675089 (Service gratuit + prix appel)

NOUS ADRESSER VOTRE CHEQUE ENERGIE

Par internet

https://www.chequeenergie.gouv.fr

Par courrier

EDF TSA 81401
87014 LIMOGES Cedex 1

Lieu de consommation

44 RUE DES HIRONDELLES
VERTILLY
89260 PERCENEIGE

Titulaire du contrat

Mme DURAND CORALIE
BIGUENET MORGAN

Votre contrat

N° de client : 6 023 942 604

N° de compte : 4 04 4 043 594 643

(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

Electricité "Zen Week-End Plus"

• Point de livraison (PDL) :

N° 12 495 658 431 769

• Puissance : 09 kVA

• Heures Creuses + WE + Mercredi

(Voir détails au verso)



DURAND CORALIE BIGUENET MORGAN
44 RUE DES HIRONDELLES
VERTILLY
89260 PERCENEIGE

Facture du 07/08/2023

N° 24 366 217 638

Electricité (relevé Enedis)	1 571,11 €
TVA	299,16 €
Paiements déjà effectués	-896,00 €

Facture TTC

974,27 €

Montant total

974,27 €
TTC

Prélevé le
05/09/2023

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 06/08/2024.
- Relève automatique de votre compteur électricité vers le 06 de chaque mois.



Prélèvement automatique

Le montant de 974,27€ sera prélevé le 05/09/2023 sur le compte ci-dessous :

Titulaire du compte : CORALIE DURAND

Compte bancaire : FR7617515****00*****987***

Détail de la facture du 07/08/2023 N°24366217638



Votre contrat Electricité

"Zen Week-End Plus" - 09 kVA - Option Heures Creuses + WE + Mercredi - Compteur communicant n°06206476827484**Horaires Heures Creuses - 2H36-7H36 12H06-15H06 - tous les jours (peuvent varier de quelques minutes).**

	Prix €HT/mois	Montant €HT	TVA
Abonnement			
Heures Creuses + WE + Mercredi - 09kVA - du 13/12/22 au 12/03/23	12,22	36,16	5,5%
Heures Creuses + WE + Mercredi - 09kVA - du 13/03/23 au 06/08/23	12,77	61,72	5,5%
Heures Creuses + WE + Mercredi - 09kVA - du 07/08/23 au 06/09/23	12,77	12,77	5,5%
Déduction - Heures Creuses + WE + Mercredi - 09kVA - du 13/12/22 au 06/02/23	12,22	-22,50	5,5%

Total Abonnement (dont acheminement 71,93 €)**88,15**

	Relevé début	Relevé fin	Conso kWh	Prix €HT/kWh	Montant €HT	TVA
Consommation						
Heures Creuses Semaine - 09kVA - du 13/12/22 au 06/08/23	13433 (Enedis)	15147 (Enedis)	1714	0,1318 ⁽¹⁾	225,82	20,0%
Heures Pleines Semaine - 09kVA - du 13/12/22 au 06/08/23	0 (Enedis)	3438 (Enedis)	3438	0,1878 ⁽²⁾	645,55	20,0%
Heures Creuses Week-End - 09kVA - du 13/12/22 au 06/08/23	0 (Enedis)	966 (Enedis)	966	0,1316 ⁽³⁾	127,17	20,0%
Heures Pleines Week-End - 09kVA - du 13/12/22 au 06/08/23	0 (Enedis)	1909 (Enedis)	1909	0,1316 ⁽⁴⁾	251,31	20,0%
Heures Creuses Mercredi - 09kVA - du 13/12/22 au 06/08/23	0 (Enedis)	487 (Enedis)	487	0,1323 ⁽⁵⁾	64,41	20,0%
Heures Pleines Mercredi - 09kVA - du 13/12/22 au 06/08/23	0 (Enedis)	959 (Enedis)	959	0,1324 ⁽⁶⁾	126,95	20,0%

Total Consommation (dont acheminement 345,49 €)

9473

1 441,21

	Conso kWh	Prix €HT/ kWh	Montant €HT	TVA
Taxes et Contributions				
Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)	851	0,00663	5,64	20,0%
Contribution au Service Public d'Electricité (CSPE)	9473	0,00215 ⁽⁷⁾	20,34	20,0%
Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA)			15,77	5,5%

Total Taxes et Contributions**41,75****Total Electricité hors TVA****1 571,11****En conclusion : situation de votre compte depuis le démarrage de votre échéancier**

Total facture hors TVA du 07/08/2023	1 571,11 €
TVA 20,00 % sur un montant total de 1 467,19 €	293,44 €
TVA 5,50 % sur un montant total de 103,92 €	5,72 €

Total facture TTC du 07/08/2023**1870,27 €****Paiements déjà effectués****-896,00 €**
Montant total
974,27 €
 TTC
**Evolution de votre consommation facturée en kWh**

 Relevé Enedis	 Relevé Client	 Relevé estimé
---	---	--

	Déc22 à Jan23	Jan23 à Fév23	Fév23 à Mar23	Mar23 à Avr23	Avr23 à Mai23	Mai23 à Jun23	Jun23 à Jul23	Jul23 à Aoû23
Heures Creuses Mercredi	63	73	60	127	75	62	15	12
Heures Creuses Semaine	184	315	231	405	317	166	46	50
Heures Creuses Week-End	129	166	132	172	192	120	34	21
Heures Pleines Mercredi	118	147	117	248	149	119	28	33
Heures Pleines Semaine	400	634	465	824	602	302	90	121
Heures Pleines Week-End	243	337	261	349	374	223	58	64



Des infos à portée de main !

Des explications concernant les taxes et contributions sur
particulier.edf.fr/taxes

Mieux comprendre les détails de votre facture sur
particulier.edf.fr/facture

Etre informé sur les prix sur
particulier.edf.fr/prix

Pour votre information

Données personnelles

Nous vous invitons à consulter la mise à jour de notre charte de protection des données, disponible sur notre site particulier.edf.fr via l'onglet "Données personnelles" en bas de page. Vous pouvez aussi la demander à votre conseiller EDF, dont les coordonnées sont rappelées en première page de cette facture

Prix

Electricité : Le montant de la CSPE a évolué le 01/01/2023 et le 01/02/2023. Conformément à l'article 8 de vos CGV, les prix de votre offre ont évolué le 13/09/2022 et le 13/03/2023. Le montant de la CTA a évolué le 01/08/2023. Plus d'information sur le site edf.fr.

Consommation

- (1) Evolution au 13/03/23 : sur les 1714 kWh facturés, 813 kWh à 0,1173 €/kWh et 901 kWh à 0,1448 €/kWh
- (2) Evolution au 13/03/23 : sur les 3438 kWh facturés, 1669 kWh à 0,1676 €/kWh et 1769 kWh à 0,2068 €/kWh
- (3) Evolution au 13/03/23 : sur les 966 kWh facturés, 462 kWh à 0,1173 €/kWh et 504 kWh à 0,1448 €/kWh
- (4) Evolution au 13/03/23 : sur les 1909 kWh facturés, 913 kWh à 0,1173 €/kWh et 996 kWh à 0,1448 €/kWh
- (5) Evolution au 13/03/23 : sur les 487 kWh facturés, 222 kWh à 0,1173 €/kWh et 265 kWh à 0,1448 €/kWh
- (6) Evolution au 13/03/23 : sur les 959 kWh facturés, 433 kWh à 0,1173 €/kWh et 526 kWh à 0,1448 €/kWh

Taxes et contributions

La CTA, TICGN, CSPE, TCFE évoluent conformément à la réglementation

(7) CSPE : Evolution au 01/01/23 et au : 01/02/23 : sur les 9473kWh facturés, 851kWh à 0,00100€/kWh, 1639kWh à 0,00763€/kWh et 6983kWh à 0,00100€/kWh
CTA électricité : 21,93% de la part acheminement de l'abonnement

Pénalités de retard

Conformément aux conditions générales de vente, à défaut de paiement intégral dans le délai prévu pour leur règlement, les sommes dues seront majorées de plein droit de pénalités de retard calculées sur la base d'une fois et demie le taux d'intérêt légal appliqué au montant de la créance TTC. Le montant de ces pénalités ne peut être inférieur à 7,50 €.

Mentions relatives à votre contrat d'électricité :

Résiliation possible du contrat à tout moment sans préavis ni pénalité.

Offre de marché.

Origine 2021 de l'électricité de votre offre : 82,7% nucléaire, 8% renouvelables (dont 2,4% hydraulique et marine), 7,5% gaz, 0,9% charbon, 0,5% pétrole, 0,4 % autres fossiles.

Origine 2021 de l'électricité vendue par EDF et indicateurs d'impact environnemental : www.edf.fr/origine-de-l-electricite-fournie-par-edf

Votre mode de consommation a peut être évolué. Assurez vous que votre consommation annuelle corresponde bien à l'option que vous ayez souscrite et si besoin, contactez nous !

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ?

Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en deux étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais

- **Etape 1** : vous adressez votre réclamation par internet à particulier.edf.fr ou par courrier à EDF SERVICE CLIENTS - TSA 21941 - 62978 ARRAS CEDEX 9.
- **Etape 2** : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation par internet à particulier.edf.fr ou par courrier à EDF Service Consommateurs - TSA 31942 - 62978 ARRAS CEDEX 9.

Si vous avez sollicité par écrit le Service Clients, puis le Service Consommateurs, et si vous restez en désaccord avec la réponse du Service Consommateurs, vous pouvez saisir directement et gratuitement le Médiateur de la Consommation du groupe EDF sur le site <https://mediateur.edf.fr> ou, par courrier au : Médiateur du groupe EDF - TSA 50026 - 75804 PARIS CEDEX 8.

Indépendamment de ces recours, si, dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, en cas de litige à l'exécution du contrat, vous pouvez saisir directement et gratuitement le médiateur national de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou, par courrier, au Médiateur national de l'énergie - Libre Réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie : www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics,

0 800 112 212 Service & appel gratuits

Pour de plus amples informations, reportez-vous aux Conditions Générales de Vente ou rendez-vous sur cgv.edf.com



**DURAND CORALIE BIGUENET MORGAN
44 RUE DES HIRONDELLES
VERTILLY
89260 PERCENEIGE**

Le 07 Août 2023,

Objet : les Conditions Générales de Vente (CGV) de fourniture d'électricité évoluent.

Madame,

Ce document vous est adressé à titre d'information. Les évolutions de vos CGV ne remettent pas en cause votre fourniture d'électricité et vous n'avez aucune action à réaliser.

Les CGV des Clients résidentiels évoluent pour prendre en compte notamment le déploiement des compteurs communicants Linky et des précisions sur nos pratiques commerciales(1).

Les nouvelles dispositions s'appliqueront 1 mois après la réception de ce courrier.

L'objectif de ce courrier ? Vous aider à mieux comprendre les principales évolutions des CGV. En voici, ci-dessous, un résumé en quelques lignes.

Article 1 - Objet

La nouvelle rédaction précise que les consommations régies par les présentes CGV sont réservées à un usage principalement domestique. Le Client doit informer EDF en cas de changement de sa situation, notamment en cas d'affectation de sa consommation d'électricité à son activité professionnelle. À noter toutefois, le fait qu'un Client résidentiel fasse ponctuellement du télétravail depuis son domicile n'affecte pas l'usage domestique de l'alimentation de son logement.

Article 4-2 : Date de prise d'effet du contrat

La nouvelle rédaction précise la date de prise d'effet pour les Clients équipés d'un compteur communicant Linky. La mise en service est réalisée à distance par télé-opération au plus tôt le lendemain de l'envoi de la demande de mise en service, sauf si une intervention du Distributeur sur place est nécessaire.

Article 6 - Conseil tarifaire

La nouvelle rédaction précise que le conseil tarifaire délivré par un conseiller client est établi sur la base des usages et équipements déclarés par le Client.

(1) Si vous avez souscrit vos contrats à compter du 25 mai 2023, vos CGV prennent déjà en compte les nouvelles dispositions.

Article 10-1 - Modalités de facturation

Un Client équipé d'un compteur communicant Linky, qui n'a pas opté pour la mensualisation, reçoit tous les deux mois une facture établie sur la base de ses consommations réelles télé-relevées et transmises par le Distributeur.

Article 14-3 - Résiliation du contrat

La nouvelle rédaction précise les modalités de résiliation pour les Clients équipés d'un compteur communicant Linky. Les consommations prises en compte pour l'établissement de la facture sont celles télé-relevées le jour de la résiliation.

Article 10-3 - Modes de paiement

Les CGV énumèrent les différents modes de paiement. Le TIP en ligne, très peu utilisé, est supprimé.

La nouvelle rédaction précise, par ailleurs, qu'à la suite de deux rejets de prélèvement de mensualisation consécutifs, le prélèvement automatique est suspendu. Cette pratique a pour but d'éviter aux Clients la facturation de frais bancaires. Pour les Clients ayant opté pour la mensualisation, le rythme de facturation sera alors modifié, leurs factures leur seront adressées tous les deux mois.

Article 19 - Correspondance et informations

Le Client peut contacter un conseiller EDF par téléphone au 3404 (Service gratuit + prix appel).

Par ailleurs, **la synthèse des dispositions générales relatives à l'utilisation du réseau public de distribution** (Annexe 2 bis au contrat GRD-F) figurant en annexe des CGV a été modifiée par le distributeur.

En cas de désaccord avec les présentes modifications apportées aux CGV, vous pouvez résilier votre contrat à tout moment et sans pénalité quel qu'en soit le motif.

Comment se procurer vos nouvelles CGV ? Rendez-vous sur le site particulier.edf.fr, dans votre espace client ou par courrier en appelant le numéro indiqué sur votre facture.



Période du 15 décembre 2022
Au 7 août 2023

MA CONSO & MOI

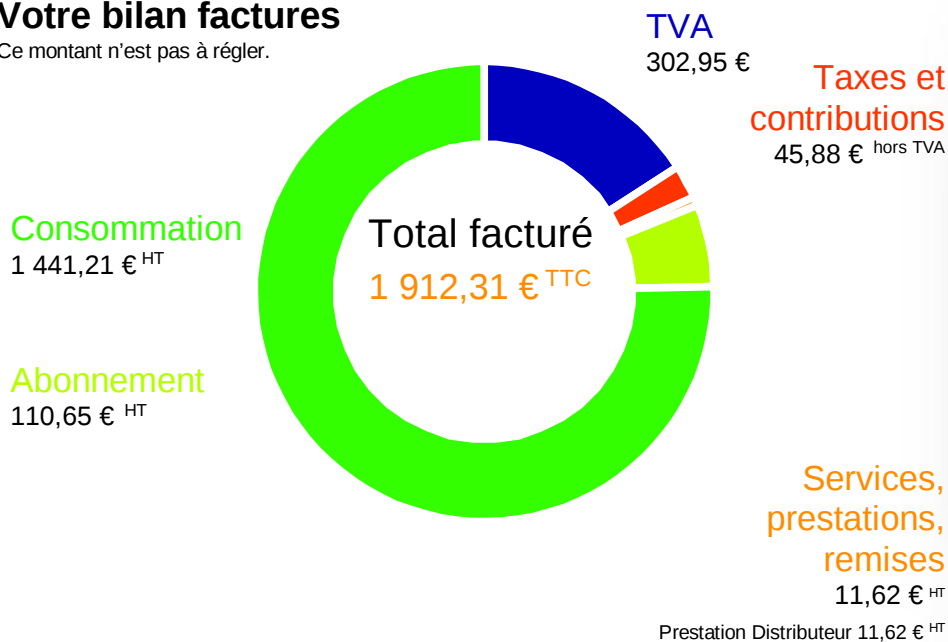
CORALIE
DURAND

44 RUE DES HIRONDELLES
VERTILLY
89260 PERCENEIGE

Bilan factures

Votre bilan factures

Ce montant n'est pas à régler.



Economies
d'énergie

Réduisez les consommations inutiles !

Laissez refroidir les plats chauds
avant de les mettre au réfrigérateur.



D'un simple clic, continuez à suivre vos consommations d'énergie.

e.quilibre

Accédez à e.quilibre, notre solution pour mieux comprendre
et réduire votre consommation. RDV sur votre espace client
sur edf.fr ou sur l'appli EDF&MOI !

Si vous avez un compteur Linky™, vous pouvez également accéder à
vos données de consommation sur l'espace sécurisé mis à disposition
par le gestionnaire de réseau de distribution d'électricité Enedis :
www.enedis.fr.

- N° Client : 6023942604
- N° de PDL : 12 495 658 431 769
- Zen Week-End Plus - Heures Creuses + WE + Mercredi



EDF-SA au capital de
2 084 809 296,50 €
Siège social : 22-30 avenue
de Wagram 75382 Paris
Cedex 08 - France
R.C.S. PARIS 552 081 317
SIRET 552 081 317 66522

www.edf.fr

Direction Commerce

Tour EDF
20 place de la Défense
92050 Paris La Défense cedex

Origine 2021 de l'électricité de votre offre : 82,7%
nucléaire, 8% renouvelables (dont 2,4% hydraulique et
marine), 7,5% gaz, 0,9% charbon, 0,5% pétrole, 0,4 % autres
fossiles.
Origine 2021 de l'électricité vendue par EDF et indicateurs
d'impact environnemental :
www.edf.fr/origine-de-l-electricite-fournie-par-edf



